



Conseil communautaire en date du mercredi 29 novembre 2023

Compte rendu de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le 29 novembre, à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous le Président de Monsieur Jean-Claude Franceschi.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 10

Absents : 30

Pouvoir : 1

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 24 novembre 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-7 « lorsque le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Monsieur Paul ANGELI comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Paul ANGELI comme secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 29 novembre

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu du conseil communautaire du 29 novembre 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du tel qu'il lui a été présenté.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Décision modificative N°2

Madame Venetia Ferracci explique que cette décision modificative, qui intervient en faire d'exercice budgétaire, est motivée par la nécessité de prendre en compte des événements intervenus en cours d'année qui ont justifié de réaffecter des sommes prévues en section d'investissement vers la section de fonctionnement.

Vote : Pour à l'unanimité

4. Adhésion au SYVADEC

Monsieur le Président rappelle au conseil que les élus communautaires ont été associés à l'occasion de différentes réunions organisées au sein de la communauté et avec le SYVADEC à la réflexion ayant abouti à la volonté d'adhérer pour la totalité de son territoire au syndicat chargée du traitement des déchets de 95% des collectivités locales de l'île.

Monsieur Pierre Alessandrini indique que les services de la communauté ont travaillé avec les services du SYVADEC afin de déterminer le gain financier du transfert qui pourrait permettre à la communauté d'économiser près de 150k€ de charges de fonctionnement par an et de diminuer sa dette d'une somme voisine de 600k€

Monsieur Jean Claude Franceschi rappelle également, car la question lui a été soumise par des élus communautaires, que la déchetterie intercommunale, qui sera transférée au SYVADEC dans la cadre de l'adhésion ne verra pas son fonctionnement bouleversé. Le principe du particulier non payant sera conservé. Seuls les particuliers disposant de véhicules utilitaires pourraient l'être à partir de 10 passages annuels.

Monsieur Pierre Alessandrini indique que l'adhésion n'interviendra de manière officielle et définitive qu'au terme d'un processus administrative qui pourrait s'achevé après l'été 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

5. Création d'un ponton sur le Tavignano – modification du plan de financement et demande de subvention

Monsieur Pierre Alessandrini indique qu'une erreur s'était glissée dans une précédente délibération demandant le financement de la dite opération, puisque son plan de financement s'était fondé sur des sommes TTC et non HT. La correction de cette erreur se matérialisera par la diminution du coût de l'opération préalablement annoncée.

Vote : Pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

